

**Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale**
A.A.T.L. – D.U.
Monsieur Fr. TIMMERMANS
Fonctionnaire délégué
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 04/pfd/165503
N/Réf : AVL/KD/BXL-5.54/s.379
Annexe : /

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : BRUXELLES. Rue des Teinturiers / angle rue Plattestein.
Installation d'un monument dédié à la Communauté Gay.
Permis d'urbanisme (Dossier traité par M. A. Vital)

En réponse à votre lettre du 11 octobre 2005, en référence, reçue le 17 octobre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 9 novembre 2005, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

A l'initiative de la Ville de Bruxelles et du Comité d'Art urbain, la création d'un monument en hommage à la communauté gay de Bruxelles a été confiée à l'artiste bruxellois Jean-François Octave. L'artiste propose deux interventions plastiques distinctes dans le quartier, dont l'une à l'angle des rues des Teinturiers et Plattestein, et l'autre dispersée dans l'ensemble du quartier Saint-Jacques. Ces interventions seront dès lors placées au sein de quatre périmètres de protection, soit ceux des biens sis n^{os} 77, 57, 55, 53, 62,64, 66 et 74 de la rue Marché au Charbon. Outre ces édifices protégés, la CRMS rappelle que l'ensemble de ce quartier du centre-ville bénéficie d'une haute valeur patrimoniale.

1. La première proposition englobe l'actuelle borne Belgacom qui existe sur la placette formée par le trottoir élargi à l'angle des deux rues. Il s'agit d'un pilier carré de 1m de côté sur une hauteur de +/- 3m, développant une « mythologie » gay. Sur une structure en béton et/ou inox et un socle en béton, des panneaux de tôle émaillée, collés sur un support en fibres de bois ciment de 12mm, apparaîtront, imprimés en blanc sur fond bleu, des centaines de noms de personnages emblématiques, connus ou anonymes de l'histoire et de l'actualité gay. Au bas du pilier, un texte explicatif en plusieurs langues sera imprimé sur la tôle émaillée.

Bien que sommaires, des croquis indiquent la présence de portes d'accès à la borne technique ainsi qu'un œillet de levage en cas de déplacement du pilier (à la demande des pompiers).

Sous réserve d'accord des différentes instances amenées à se prononcer sur le bien-fondé de l'emplacement choisi, la CRMS ne s'oppose pas à la réalisation de cette intervention.

2. La seconde proposition consiste en l'insertion dans les trottoirs du quartier de 100 dalles de 30x30cm (matériau ?) sur lesquelles des couples de prénoms seront imprimés en couleur. Le dessin et le texte seront préparés à la main pour l'impression de couleur polyuréthanes dans la masse, protégés par deux couches de protection et +/- anti-dérapantes.

50 dalles seront placées sur la placette même, au pied du monument ; l'emplacement choisi pour installer les 50 autres dalles n'est toutefois pas indiqué avec précision.

La CRMS craint que cette partie du projet n'ait pour effet d'altérer la lecture et la cohérence de l'espace public, à proximité de monuments classés. Elle déconseille dès lors sa réalisation. De manière générale, la Commission plaide pour l'emploi de matériaux simples et durables.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme S. Valcke)